

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 16 MAI 2014

Délibération n° 42-2014

Le conseil d'administration approuve la modification des dispositifs relatifs au dispositif de crédit-temps formation et/ou recherche pour les enseignants et les enseignants-chercheurs :

Ajout au point II 1, 2^{ème} alinéa des deux cadrages de la mention suivante :

Seules peuvent être épargnées les heures correspondant à de l'activité pédagogique, c'est-à-dire les activités d'enseignement devant étudiants et les activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale et formation continue.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 21

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Dispositif de crédit-temps formation et/ou recherche pour les enseignants et les enseignants-chercheurs

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26 mai 2014

Document mis en ligne le : 26 mai 2014